

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Pillon M, Pichard P, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B , Ricquebourg P, Cozette JP, Blot L, Choisy Marc, Lévasseur Y, Grimal C

Pouvoirs: Mr Butez (à Mme Pichard), Mr Letupe (à Mr Choisy)

Absents : Mme Delphine Caule

Secrétaire de Séance : Madame Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Assurance Santé Communale

Monsieur le Maire présente la proposition d'AXA France qui souhaite pouvoir faire profiter les habitants de la Commune d'une assurance santé à tarif préférentiel ainsi qu'une assurance dépendance. Le mandataire d'AXA France présente cette opération à l'ensemble du Conseil municipal. Après délibération le Conseil municipal donne son accord pour que monsieur le Maire signe la proposition d'offre « assurance Santé » et « Dépendance » d'AXA France.

Convention portant autorisation d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural avec la société « Parc Eolien de l'Equinville »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la société Parc Eolien de l'Equinville (Total Energie) portant sur l'autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural . Cette convention a une durée de 20 ans.

le conseil municipal après lecture de ce document, autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Fond de concours Communauté de Communes au titre des travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Grand Roye à délibérer afin d'attribuer un fond de concours au titre des travaux de voirie (non intercommunale) à hauteur de 50% du montant HT des travaux soit 26160 €. Le conseil municipal donne son accord afin que monsieur le Maire signe la convention concernant ce fond de concours avec la communauté de communes du Grand Roye ainsi que tout document s'y rapportant.

Demande de subvention DETR pour l'extension du système de vidéoprotection

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'extension du système de vidéoprotection de la Commune pour un montant de travaux estimé à **7 144.00 € HT** Correspondant aux devis de l'entreprise CityProtect .

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite de l'état au titre de la DETR 2025 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR : **40 % du HT soit 2 857.60 €**

Subvention FIPD : **40% du HT soit 2 857.60 €**

Part revenant au maître d'ouvrage : **2857.60 € TTC.**

Demande de subvention FIPD 2025 pour l'extension du système de vidéoprotection

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'extension du système de vidéoprotection de la Commune pour un montant de travaux estimé à **7 144.00 € HT** Correspondant aux devis de l'entreprise CityProtect .

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite de l'état au titre du FIPD et arrête le plan de financement suivant :

Subvention FIPD : **40% du HT soit 2 857.60 €**

Subvention DETR : **40 % du HT soit 2 857.60 €**

Part revenant au maître d'ouvrage : **2857.60 € TTC.**

Autorisation donnée à notre cheffe de projet « Village d'Avenir » pour déposer dossier de demande de Subvention F.R.A.T.R.I

Le conseil municipal après délibération autorise à l'unanimité Madame Emilie Ségard, Cheffe de projet « Village d'Avenir » à déposer auprès de la Région, pour le Compte de la Commune de Rollot la demande de Subvention FRATRI pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Renouvellement du Bureau de l'AFR

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bureau de l'AFR doit être renouvelé. Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de dix membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires proposés à la désignation de la chambre d'agriculture par l'AFR, sont:

Mr Patrick BUDIN

Mme Marynes PILLON

Mr François LEVIER

Mr Frédéric DUTRIAUX

Mr Didier DACHEUX

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires ci-dessous :

Mme Maryline PROOT-VINCANT

Mr Nicolas DEJAFFE

Mr Jean-Marie CHOISY

Mr Gregory BUYSSE

Mr François Xavier GELLYNCK.

Fin de séance 19h40